

## Conseil municipal du 18 juillet 2022 :

### Projet de Procès Verbal

#### Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit juillet à 18 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 juillet 2022

**Etaient présents** : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, GOVAERT Gérard, CHAUMONT Christian, Mme SPIEGEL Coralie, Mrs LECLAIRE Laurent, Mr MORINEAU Christophe, LARDEAU Jean-Pierre, FRUCHON Damien, PAGES Axel Mmes PICARD Anne, TESTARD Nathalie, AUGER Nadia,

**Etaient absents excusés** : Mme THIAUDIERE Patricia, Mr MILLET Emmanuel (donne pouvoir à Mr FRUCHON Damien), Mr TREMEL Jean-Pierre (donne pouvoir à Mr PAGES Axel), Mme PINEAU Martine (donne pouvoir à Mme SPIEGEL Coralie), Mmes BERGER Stéphanie, PIERRE-ANTIER Nathalie

**A été nommé (e) comme secrétaire de séance** : Mr LEDOUX Pierre

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

#### **Validation du Compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2022 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 45/2022

#### **LOTISSEMENT DES NAUDS : SIGNATURE ACHAT DU TERRAIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement du groupe Ages et Vie dans ses démarches de demande de permis de construire : la demande doit être déposée au début du mois d'août 2022.

Pour ne pas retarder l'avancement du projet d'aménagement du futur lotissement des Nauds et pour respecter la date d'échéance du compromis d'achat signé avec les propriétaires, le Maire propose de signer l'acte d'achat du terrain dès que la demande de permis de construire sera déposée sans attendre que toutes les conditions suspensives qui étaient notées dans le compromis d'achat soient levées. Cet achat doit pouvoir se concrétiser dans le courant du mois d'août 2022.

Le montant de cet achat sera financé en faisant appel à la ligne de trésorerie mise à disposition de la commune par le Crédit Mutuel pour un montant équivalent à la dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer l'acte d'achat avant la date d'échéance du compromis et donne tout pouvoir au Maire pour signer cet acte d'achat.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION RENOVATION ENERGETIQUE DU COMMERCE AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de rénovation énergétique du commerce pour un montant de 268 815 € H.T.

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault met à la disposition des collectivités des aides financières dans le cadre du Fonds de Concours afin d'aider les communes à financer leurs projets d'investissements qui correspondent à des objets définis par l'Agglo dans son projet de territoire.

L'enveloppe pour la commune est de 14 875 €. Le plan de financement global sera le suivant :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montant</b>	
<b>DETR accordée</b>	<b>48516</b>	
<b>DSIL accordée</b>	<b>72774</b>	
<b>ETAT</b>	<b>121290</b>	<b>45%</b>
<b>SEV accordé</b>	<b>67204</b>	<b>25%</b>
<b>Fonds de concours</b>	<b>14875</b>	<b>6%</b>
<b>Total aides</b>	<b>203369</b>	<b>76%</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>65446</b>	<b>24%</b>
<b>Total du marché HT</b>	<b>268815</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter la subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault dans le cadre du Fonds de Concours, et de signer tous les documents nécessaires à cette demande.

**MJC : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ACTIVITES DES ENFANTS (DANSE, THEATRE, MUSIQUE)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'aide financière de la MJC des Petites Rivières pour les animations culturelles en faveur des enfants de la commune : danse, théâtre et musique.

Il propose que la municipalité intervienne de façon forfaitaire au profit de tous les enfants habitant sur la commune et inscrits aux écoles maternelle et primaire (d'Availles ou d'une autre école) par une contribution de 30 € par activité

La MJC devra donner la liste des enfants correspondant à ces critères afin que la somme lui soit versée en direct. Le montant de cette aide sera répercuté sur le montant de la cotisation payée par les parents à la MJC.

La convention signée par le Maire avec la MJC suite à la décision du Conseil municipal du 22 octobre 2018 (délibération 56-2018) devient caduque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le versement de ces aides à la MJC et donne pouvoir au Maire pour mettre cette mesure en œuvre.

Délibération 48/2022

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT CDD AUX SERVICES TECHNIQUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 17 mai 2021 créant un contrat CDD aux services techniques pour remplacement d'agents momentanément indisponibles. Ce contrat a été renouvelé une fois et arrive à échéance le 31 août 2022. Il est souhaitable de le reconduire pour besoin de service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire le contrat CDD de l'agent employé aux services techniques à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et pour une durée de quatre mois soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour renouveler le contrat et le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération 49/2022

### **CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ARTICLE L. 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un recrutement au sein du groupe scolaire Roger Morin Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2022 un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8 heures par semaine, au cours des périodes où l'école fonctionne et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 10 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance cour, ménage et diverses tâches suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 8 heures par semaine, au cours des périodes où l'école fonctionne, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée maximale de 10 mois.

Délibération 50/2022

### **NETTOYAGE DES LOCAUX SCOLAIRES : CONTRAT AVEC UN PRESTATAIRE**

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir recours à un prestataire extérieur pour le nettoyage des locaux scolaires à la rentrée prochaine. Pour cela la société PRO IMPEC a été sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par un vote de 3 contre (Mrs BIET, LEDOUX, LARDEAU), 3 abstentions (Mrs FRUCHON, MILLET, LECLAIRE) et 10 pour accepte et charge le maire de signer le contrat avec ce prestataire.

Remarque :

Il était proposé au Conseil municipal le choix entre faire appel à un prestataire externe ou recruter un agent salarié bénéficiant d'une aide de Pôle Emploi de 30 ou 50% pour effectuer ces tâches. Devant les difficultés de gestion du personnel, le Conseil municipal a choisi la formule la plus sécurisante, même si elle est plus coûteuse pour la commune.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LE P'TIT PRINCE**

L'association Le Petit Prince a organisé « une journée des associations » le 26 juin à Archigny. Pour cela elle a demandé une aide financière de 500 € à chacune des 5 communes dans lesquelles elle exerce ses activités au profit de la petite enfance.

Au cours de cette journée, seulement une association de notre commune s'est associée à cette journée d'animation et très peu d'associations des autres communes y étaient présentes.

Compte tenu de ces résultats et après avoir mis en garde l'association sur les risques d'échec d'une telle initiative, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

### **1. Questions diverses :**

#### **a. Cabinet médical : demande d'intervention du Syndicat Energie Vienne au plan de financement,**

Le Maire fait part au Conseil municipal que pour les travaux de rénovation du cabinet médical, le Syndicat Energies Vienne peut participer au financement à hauteur de 25% du coût global du projet, plafonné à 80% d'un total des aides.

Le Conseil municipal décide d'attendre de connaître le coût définitif de cette rénovation, y compris l'incidence des indexations de prix des matériaux éventuelles, avant de solliciter l'intervention du Syndicat Energies Vienne.

#### **b. Un point sur les échanges avec les boulangers,**

Monsieur le Maire fait un point au Conseil municipal sur l'avancement des derniers contacts entretenus avec les boulangers et les différents partenaires, en vue de la transmission du commerce (murs et fonds) :

- Le SEV a validé le diagnostic énergétique établi par Climat Conseil,
- Nous avons demandé un engagement des boulangers (cédant et acquéreur) sur les modalités du transfert de propriété du fonds,
- Nous devons signer une convention tripartite (cédant, acquéreur et commune) pour définir les conditions de ce transfert,
- Avec l'aide du « service commun énergies » de la CAGC nous devons lancer un appel d'offre pour rechercher une équipe de maîtrise d'œuvre, en demandant à ce que les travaux puissent se réaliser sans fermeture de la boulangerie,
- Faire les demandes de subventions pour le financement de ce projet : Etat, Région, SEV et Europe.
- Ne signer l'achat des murs et l'engagement des travaux qu'après avoir eu les accords sur les financements.

Après échanges, le Conseil municipal décide d'attendre le contenu de la proposition de convention à établir avec le cédant et le repreneur pour décider de la suite à donner. Une réunion de Conseil municipal exceptionnelle pourra être justifiée pour ne pas retarder l'avancement de ce projet.

#### **c. Achat d'un photocopieur à l'école,**

Le copieur des classes des moyens (CP et CE1) est hors service et justifie d'être changé. Nous proposons de le remplacer par l'achat d'un matériel neuf pour un prix de 1 523 € HT avec un contrat de maintenance.

#### **d. Un point sur les finances de la commune au 30 juin 2022 :**

Monsieur le Maire présente une synthèse des comptes arrêtés au 30 juin 2022, une projection actualisée au 31 décembre 2022 ainsi que l'incidence sur l'évolution de la situation financière de la commune sur les 3 prochaines années.

Le résultat comptable de l'année 2022 devrait être un peu meilleur que ne le prévoyait le budget ;

Pour la situation financière de la commune, après une baisse des disponibilités de trésorerie au 31 décembre 2022, couvert en partie par la facilité de caisse accordée par le Crédit Mutuel, la situation du fonds de roulement doit se rétablir à la fin de l'année 2023 et 2024 ;

**e. Intervention des adjoints,**

○ **Gérard GOVAERT :**

Les travaux à l'école et au cabinet médical sont en cours. L'avancement est conforme au planning et les travaux doivent pouvoir être terminés à la fin de l'année 2022.

Réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes : un avant-projet sommaire a été présenté. Les chiffrages étant fortement supérieurs à l'estimation, il est demandé au maître d'œuvre de revoir son projet.

○ **Pierre LEDOUX :**

Les columbariums ont été installés début juillet au cimetière.

Les travaux de voirie programmés cette année commenceront début août par la rue des Pages.

○ **Christian CHAUMONT :**

Organisation du bistrot guinguette le jeudi 11 août. Appel aux bénévoles pour préparer la fête

○ **Coralie SPIEGEL :**

Aide aux devoirs à l'école : bonne participation, opération à renouveler l'année prochaine. Pour marquer la fin de l'année, les intervenants se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

**f. Questions diverses,**

Monsieur Damien FRUCHON propose de rencontrer une personne de Cenon qui fait des objets en bois afin de décorer la commune pour les fêtes de fin d'année. Une rencontre sera organisée avec lui et la participation de Pierre Ledoux pour envisager une commande.

Le cyclo poitevin organise une course qui passera en limite de la commune le 14 août dans l'après-midi. On nous demande d'assurer la sécurité. Avis aux bonnes volontés.

Fin de séance : 20H00

Le secrétaire de séance,

Pierre LEDOUX

Le Maire,

Bernard BIET